

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2024/2025**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi n° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions, notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8-4-2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 18 avril 2024
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du 27 juin 2024
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du 8 juillet 2024

**Première année du 2^{ème} cycle du
Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques
DFASO 1 – 4^{ème} année (M1)**

1. GENERALITES

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master. L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE).

Elle a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, médicales et odontologiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent et nécessaires à l'acquisition des compétences pour l'ensemble des activités de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, qui caractérise la pratique de l'art dentaire défini à l'article L. 4141-1 du code de la santé publique.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Les stages hospitaliers s'accomplissent dans la structure hospitalière d'odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures et dans des structures hospitalières hors service d'odontologie.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

L'enseignement comprend :

- a- Un tronc commun
- b- Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - Dans un domaine de l'odontologie
 - En vue d'une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours recherche
 -

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR ainsi que toute démarche et projet proposé par l'étudiant (Inscription en thèse, double cursus, stage recherche...).

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les pré requis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

SESSIONS

Deux sessions sont organisées une 1^{ère} session pour chaque semestre (semestres 7 et 8) et une 2^{ème} session pour les deux semestres. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 à une ou plusieurs UE ou n'ayant pas validé la pratique sont convoqués à la session 2.

2. VALIDATION

La participation aux ED et aux TP est obligatoire, y compris pour les enseignements optionnels.

UE Théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	2 UE doivent être validées dans l'année
Stages Hospitaliers et MSU	Validation des stages
AFGSU Niveau 2	Certification

VALIDATION DES STAGES CLINIQUE

Stage Hospitalier dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage Hospitalier hors service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage chez le Maître de Stage Universitaire (MSU)

Pour le stage hospitalier, la liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur un carnet de stage. Ce carnet de stage établi avec l'équipe pédagogique est approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche. Le carnet de stage permet de vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances cliniques par l'étudiant.

Le passage en DFASO2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE hors enseignements optionnels.

A la fin du DFASO2, la maquette du 2^{ème} cycle devra être validée avant le passage en 3^{ème} cycle.

3. REDOUBLEMENT

En cas de redoublement le bénéfice reste acquis pour toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et les enseignements libres validés. Un parcours pédagogique personnalisé sera également proposé à l'étudiant.

Les étudiants doivent de nouveau accomplir l'ensemble des stages, tel qu'indiqué dans la maquette.

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ».

4. PERIODE D'ETUDES A L'ETRANGER

Après accord du responsable pédagogique et validation du directeur de l'UFR et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres consécutifs. La période d'études, validée par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants

Concernant les étudiants bénéficiant d'un aménagement d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2^{ème} session du régime général.

2024/2025 - MAQUETTE DFASO1

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 7		30				
UE 1 – Médecine et chirurgie orale	1	3	18			18
UE 2 – Parodontologie	1	3	11		4	15
UE 3 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	4	18	6	24	48
UE 4 – Odontologie pédiatrique	1	2	13			13
UE 5 – Orthopédie dento-faciale	1	2	13			13
UE 6 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	19			19
UE 7 – Enseignements complémentaires (UEL – Tutorat pédagogique - UERB - UERSH)	1	4		20		20
<i>AFGSU Niveau 2</i>	1	1		10		10
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier Service Odontologie</i>	1	8				400
VOLUME HORAIRE - Semestre 7			92	36	28	556
SEMESTRE 8		30				
UE 8 – Médecine et chirurgie orale	1	3	18			18
UE 9 – Odontologie pédiatrique	1	3	9	9		18
UE 10 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	4	13	6		19
UE 11 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	16	4		20
UE 12 – Accompagnement raisonnement clinique et préparation aux ECOS/CSCT/LCA – LCA en Anglais	1	3	7	13		20
UE 7 – Enseignements complémentaires (UEL – Tutorat pédagogique - UERB - UERSH)	1	4		20		20
UE 14 – Compétences socles au numérique en santé niveau 2	1	2		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier Service Odontologie</i>	1	6				400
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier hors service d'odontologie</i>	1	1				50
<i>Enseignement pratique : Stage MSU</i>	1	1				50
VOLUME HORAIRE - Semestre 8			69	66		635
TOTAL DFASO 1		60	161	102	28	1191

DFASO 1 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continu – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée
SEMESTRE 7	30								
UE 1 – Médecine et chirurgie orale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 2 - Parodontologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 3 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse)	4	ET/20 et Validation TP	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 4 – Odontologie pédiatrique	2	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 5 – Orthopédie dento-faciale	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 6 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 7 – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider			1 UE à valider				
AFGSU Niveau 2	1	Certification CESU							
Enseignement pratique : stage hospitalier Service Odontologie	8	Validation par le doyen sur proposition du praticien référent							
SEMESTRE 8	30								
UE 8 – Médecine et chirurgie orale	3	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 9 – Odontologie pédiatrique	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 10 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse)	4	ET/20 et Validation TP	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 11 - Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	3	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 12 – Accompagnement raisonnement clinique et préparation aux ECOS/CSCT/LCA – LCA en Anglais	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 13 – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider			1 UE à valider				
UE 14 – Compétences numériques en santé niv 2	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier Service Odontologie</i>	6	Validation par le doyen sur proposition du praticien référent							
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier hors service d'odontologie</i>	1	Validation par le doyen sur proposition du praticien référent							
<i>Enseignement pratique : Stage MSU</i>	1	Validation par le doyen sur proposition du MSU							